

**SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ÉCOLE NATIONALE DE MUSIQUE
DANSE ET ART DRAMATIQUE DE VILLEURBANNE**
46, cours de la République – 69100 Villeurbanne

Comité syndical
Délibération de la séance du mercredi 6 mars 2024

Membres du comité syndical				Délibération n° 2410
En exercice	Présents	Pouvoirs	Absents	Objet : Affectation du résultat 2024
9				Rapporteur : M. Stéphane FRIOUX
Délibéré : Adopté à l'unanimité				Annexe : Non

Président : Monsieur Stéphane Frioux

Présent(e)s : Monsieur Stéphane Frioux, Adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne
Monsieur Hugo Dalby, Conseiller Métropole de Lyon
Monsieur Gaëtan Constant, Adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne
Madame Aurélie Loire, Adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne
Madame Anne Reveyrand, Conseillère Métropole de Lyon

Pouvoirs : Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire, Ville de Villeurbanne, à M. Constant
Madame Morgane Guillas, Conseillère Municipale Déléguée, Ville de Villeurbanne, à M. Dalby
Madame Caroline Lagarde, Conseillère Métropole de Lyon, à Mme Loire

Excusé(e)s : Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire, Ville de Villeurbanne
Madame Caroline Lagarde, Conseillère Métropole de Lyon
Madame Corinne Subai, Conseillère Métropole de Lyon

Transmission à la Préfecture le 7 mars 2024

Délibération n°2410 - Affectation du résultat 2023

Mesdames, Messieurs,

Le Compte administratif 2023 du Syndicat Mixte de Gestion de l'École Nationale de Musique, Danse et Art Dramatique de Villeurbanne fait apparaître pour la section de fonctionnement un total de recettes de 6 118 358.35 € auquel s'ajoute le report en section de fonctionnement 2022 de 260 499.73 € et un total de dépenses de 6 045 372.95 €

Le résultat de la section de fonctionnement s'élève donc à 333 485.13 €

Le Compte administratif 2023 du Syndicat Mixte de Gestion de l'École Nationale de Musique, Danse et Art Dramatique de Villeurbanne fait apparaître pour la section d'investissement un total de recettes de 143 802.30 € auquel s'ajoute le report en section d'investissement 2022 de 41 503.67€ et un total de dépenses de 192 576.03€

Le résultat de la section d'investissement s'élève donc à - 7 270.06 €

Il est proposé aux membres du Syndicat Mixte de Gestion de l'ENMDAD d'affecter les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement 2023 sur le budget primitif 2024 :

- en inscrivant en report de fonctionnement (R002) le solde de l'excédent de + 333 485.23 €
- en inscrivant en report d'investissement (R001) le solde négatif constaté de - 7 270.06 €

Documents annexes :

- Compte administratif 2023
- Compte de Gestion 2023 (signature dématérialisée)
- Budget Primitif 2024

Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent l'affectation des résultats des sections de fonctionnement et d'investissement 2023 sur le Budget Primitif 2024 et autorisent le Président à la signer.

Syndicat Mixte de Gestion
de l'École Nationale de Musique
de Villeurbanne
46, cours de la République
69100 Villeurbanne
Tel. 04 78 68 98 27


Stéphane FRIOUX
Président du Syndicat Mixte de Gestion
Ecole Nationale de Musique, Danse et Art Dramatique
Villeurbanne